

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 mars 2020

Continuité du service public de l'éducation dans le contexte de la fermeture des écoles

Ce vendredi 13 mars, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et François Baroin, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, se sont entretenus sur la mise en œuvre de la continuité pédagogique dans tous les territoires.

Dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus, le président de la République a en effet annoncé hier la fermeture, à partir du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre, de toutes les écoles et de l'ensemble des collèges et lycées. En outre, aucun accueil collectif de mineurs recevant plus de dix mineurs ne pourra également se tenir à compter du 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre, et tous les accueils avec hébergement prévus durant les vacances de printemps, quel que soit le nombre de mineurs accueillis, sur le territoire national et à l'étranger, devront être annulés ou reportés.

Jean-Michel Blanquer et François Baroin sont convenus que la situation actuelle nécessitait de resserrer encore davantage les liens qui unissent le ministère avec les communes et leur intercommunalité afin de garantir, à tous les élèves et sur tous les territoires, la continuité du service public de l'éducation.

Les locaux scolaires demeureront ouverts afin que les équipes éducatives puissent organiser le suivi des élèves et informer régulièrement les familles, notamment sur les modalités de connexion à la plateforme du CNED « Ma classe à la maison ».

Partout où cela est nécessaire, les mairies et certaines écoles organiseront des permanences afin de transmettre aux élèves qui ne disposent pas d'un équipement adapté ou d'une connexion internet suffisante des ressources pédagogiques en format papier préparées par les professeurs.

Pour l'ensemble des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et les municipalités, travailleront main dans la main pour assurer un système de garde exceptionnel. Les personnels municipaux pourront participer à ce service d'accueil.

Pour la mise en œuvre de ces mesures, des outils élaborés conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'AMF seront dans les tous prochains jours diffusés aux élus locaux.

Dans ce contexte de crise sanitaire, le ministère et les communes veilleront à maintenir le lien essentiel qui unit chaque Français à l'école et chaque élève à son professeur dans un souci d'unité nationale.

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Bureau de presse
Tél. 01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

AMF

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.f